

1. L'enseignement supérieur et la recherche en Méditerranée : enjeux et défis de demain en sciences sociales

Robert Fouchet et Emmanuelle Moustier

Résumé

La réforme éducative entreprise depuis les années 60 dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM) a amélioré les résultats de l'enseignement. Cependant, il est nécessaire que les PSEM s'intègrent dans les nouvelles ères de la révolution technologique qui leurs permettraient, entre autres, de corriger leur position stratégique dans les échanges internationaux et de développer des ressources humaines compétentes.

L'absence de planification a créé d'importants déséquilibres que l'on retrouve sur le marché du travail. Ainsi, la réforme éducative doit s'inscrire dans le cadre plus large de l'économie, fondée sur la connaissance, avec l'idée de nouvelles coopérations entre les différents champs considérés : la production de la connaissance de base et la technologie, l'éducation, la formation et les entreprises, les divers mécanismes de financement, les industries, etc. L'accroissement de l'enseignement secondaire et supérieur doit répondre au besoin d'une main d'œuvre qualifiée consécutif aux modifications de la structure productive.

Les PSEM ont évolué vers un renforcement de la coopération euroméditerranéenne depuis la signature de la Déclaration de Barcelone en novembre 1995. Plus récemment, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est vu inscrit comme axe prioritaire de la politique européenne de voisinage. L'objectif à terme est de favoriser la convergence avec les finalités de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et la création d'emploi, et du processus de Bologne qui promeut la mise en œuvre d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la connaissance. Dans un même temps, l'Union pour la Méditerranée a déjà mis en œuvre un certain nombre de projets axés sur la création d'un espace euroméditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche contribuant à rapprocher, par la culture et éducation, le nord et le sud de la Méditerranée.

Cependant, l'évolution de ce nouvel espace euroméditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche dépendra aussi des résultats probants et durables émanant des politiques éducatives et des programmes de réforme élaborés dans les PSEM. Il faut ajouter qu'il n'existe pas de réponse unique, étant donné que les PSEM sont loin d'être homogènes. Il n'y a donc pas un mais plusieurs modèles de réforme.

Dans le contexte actuel de la mondialisation et de l'économie de la connaissance, l'enseignement supérieur et la recherche qui lui est adossée, sont incontestablement des leviers du développement national dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents, de par leur fonction de production et de diffusion des connaissances. Dans le même temps, en raison de leurs dimensions internationales, on peut considérer qu'ils sont des acteurs à part entière de la société mondialisée tout en étant impactés. Autrement dit, avec l'expansion de l'enseignement à distance et de l'apprentissage virtuel, les frontières géographiques sembleraient ne plus guère compter. Pourtant, elles ont toute leur importance dès que l'on se focalise sur la question de la responsabilité réglementaire, en particulier en ce qui concerne la qualité, l'accès et le financement de l'enseignement. D'où l'intérêt d'appréhender au mieux l'état des systèmes éducatifs supérieurs dans l'espace méditerranéen, d'évaluer les réformes déjà mises en œuvre et les défis qu'il reste à relever.

État des lieux

Dans un premier temps, il nous semble nécessaire de mettre en lien les politiques éducatives des pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM) avec celles de l'enseignement supérieur et de la recherche, une vision globale permet en effet de mieux cerner les choix ou trajectoires décidés dans ce secteur¹. Cela conduit également à une homogénéisation d'informations qui sont, à la source, trop souvent disparates ou incomplètes quand il s'agit d'étudier la progression de l'enseignement supérieur et de la recherche en Méditerranée.

Sur le long parcours de la réforme éducative entreprise dans les PSEM² depuis les années 60, les progrès sont incontestables : la grande majorité des enfants bénéficient d'une scolarisation obligatoire, l'inscription à l'enseignement secondaire a été multipliée par trois depuis 1970, l'inscription à l'enseignement supérieur par cinq, la disparité entre les genres a été fortement réduite (avec comme conséquence, une atténuation de la pauvreté pour les femmes), et les résultats de l'enseignement se sont améliorés. Mais, plusieurs lacunes sont à pointer :

- Un déséquilibre entre les réalisations et les besoins de la région (région dont la population est majoritairement jeune malgré une transition démographique déjà bien amorcée)

1. « Il est dangereux d'aborder l'éducation en la segmentant en phases distinctes les unes des autres » selon Thandika Mkan-dawire, président du Comité scientifique mondial du Forum de l'Unesco sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance et directeur de l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social.

2. L'échantillon de pays que nous avons retenu correspond à celui inscrit dans le processus euroméditerranéen (de mai 2004 à novembre 2007), à savoir : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, le Liban, Israël, les Territoires palestiniens, la Jordanie, la Syrie, la Turquie.

accentué par la mise en place des programmes d'ajustement structurel qui prônent une réduction des dépenses publiques d'éducation.

- Un écart avec les pays « comparables » en Asie du Sud-est par exemple : taux d'abandon plus élevés, résultats inférieurs (relative inefficacité des deux premiers cycles universitaires où les taux d'échecs sont substantiels), « diplômes internationaux » relativement faibles, taux de scolarisation dans le supérieur plus faibles et des universités privées, beaucoup moins nombreuses (tableau 1).
- Des taux d'analphabétisme des adultes encore élevés (particulièrement au Maroc et en Égypte³) (tableau 2).
- Une inadéquation des compétences acquises dans un monde de plus en plus compétitif. Le taux de chômage est particulièrement élevé parmi les diplômés du supérieur, révélant la faiblesse du retour sur investissement dans le capital humain. Plusieurs explications peuvent être avancées : la faible qualité du système éducatif, la distribution inégale du résultat éducatif, le haut niveau d'emploi dans le secteur public, le petit nombre de secteurs économiques dynamiques et compétitifs et la non généralisation de la formation professionnelle.

TABLEAU 1 : TAUX BRUTS DE SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

| | Année (la plus récente) | Total féminin | Total masculin | Total | Part privée en 2003 |
|--------------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------|------------------------|
| Algérie | 2007 | 28,1 | 20,1 | 24,0 | nd |
| Égypte | 2005 | nd | nd | 34,7 | 16,5 |
| Jordanie | 2006 | 41,2 | 37,0 | 39,0 | 24,7 |
| Liban | 2007 | 56,3 | 46,9 | 51,6 | 49,3 |
| Maroc | 2007 | 10,7 | 12,0 | 11,3 | 5,1 |
| Territoires palestiniens | 2007 | 10,7 | 12,0 | 11,3 | 5,1 |
| Syrie | 1995 | nd | nd | 15,4 | nd |
| Tunisie | 2006 | 36,5 | 25,8 | 31,0 | 0,4 |
| Turquie | 2006 | 29,7 | 39,4 | 34,6 | nd |
| Israël | 2006 | 65,0 | 50,5 | 57,6 | nd |
| Chine | 2006 | 21,3 | 21,8 | 21,6 | nd |
| Corée | 2006 | 72,4 | 111,2 | 92,6 | 80,6 |
| Malaisie | 2005 | 32,3 | 24,9 | 28,6 | 32,7 |
| Philippines | 2006 | 31,6 | 25,5 | 28,5 | 65,7 |
| Thaïlande | 2007 | 54,7 | 44,4 | 49,5 | 18,5 |

nd = non disponible.

Source : Institut de statistique de l'Unesco (2009).

3. Les IDH de ces deux pays sont les plus bas du classement des PSEM à cause de cette variable essentiellement.

TABLEAU 2 : TAUX D'ALPHABÉTISME DES ADULTES (15 ANS ET PLUS) – TOTAL ET PAR GENRE (%) – 2007

| | Féminin | Masculin | Total |
|--------------------------|---------|----------|-------|
| Algérie | 66,4 | 84,3 | 75,4 |
| Égypte | 60,7 | 83,6 | 72,0 |
| Jordanie | 89,4 | 96,5 | 93,1 |
| Liban | nd | nd | nd |
| Maroc | 43,2 | 68,7 | 55,6 |
| Territoires palestiniens | 88,6 | 96,8 | 92,8 |
| Syrie | 76,5 | 89,7 | 83,1 |
| Tunisie | 69 | 86,4 | 77,7 |
| Turquie | 81,2 | 96,2 | 88,7 |
| Israël | nd | nd | nd |
| Chine | 89,6 | 94,2 | 93,3 |
| Corée | nd | nd | nd |
| Malaisie | 89,6 | 94,2 | 91,9 |
| Philippines | 93,7 | 93,1 | 93,4 |
| Thaïlande | 92,6 | 95,9 | 94,1 |

Source : Institut de statistique de l'Unesco (2009).

La révolution technologique amorcée déjà depuis quelques années modifie l'environnement international économique mais aussi social, avec l'apparition d'avantages comparatifs dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les PSEM ont trois bonnes raisons de s'y intégrer :

- Corriger la position asymétrique qu'ils connaissent déjà dans les échanges internationaux, en rapport à d'autres pays de niveau de vie comparable.
- *L'économie de la connaissance* est fondée sur l'intelligence humaine et la capacité à communiquer (et moins sur la maîtrise des équipements lourds). Le jeu est donc relativement ouvert pour des pays où le capital est rare, à condition de développer une ressource humaine compétente. Cela revêt une importance majeure en Méditerranée quand on estime que la population active va encore très fortement augmenter sous l'effet conjoint d'une population très jeune (45 % de la population a aujourd'hui moins de 14 ans) et de l'augmentation du taux d'activité des femmes. L'offre de travail devra alors s'accroître de 3 % / an, dans les 20 prochaines années.
- Cette économie pousse naturellement à de nouvelles formes d'organisation entre entreprises, État, société (mise en place de réseaux, décentralisation, etc.).

S'inscrire de façon plus probante dans cette nouvelle ère permettrait aux PSEM de se saisir des opportunités offertes pour résoudre leurs paradoxes, révélés depuis qu'ils ont fait le choix de l'ouverture économique lors de la Conférence de Barcelone de 1995 :

- Ils connaissent une technologie et une productivité du travail plus faible que dans la plupart des pays européens et, une main d'œuvre moins bon marché que dans d'autres pays émergents.
- Alors qu'ils font des investissements relativement élevés en capital physique et humain, les résultats demeurent faibles en termes de croissance économique, de meilleure distribution des revenus ainsi que de réduction de la pauvreté. Au cours des dernières 40 années, les PSEM ont consacré en moyenne 5 % de leur PIB⁴ et 20 % des dépenses publiques à l'éducation, c'est-à-dire, plus que d'autres pays en développement à revenu similaire (tableau 3).

TABLEAU 3 : DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION (ANNÉE LA PLUS RÉCENTE)

| | Année | Dépenses publiques (% du PIB) | Dépenses pour l'enseignement supérieur (en % du total) |
|--------------------------|-------|----------------------------------|--|
| Algérie | | nd | nd |
| Égypte | 2007 | 3,8 | nd |
| Jordanie | 1999 | 4,9 | 18,7 |
| Liban | 2007 | 2,7 | 25,3 |
| Maroc | 2006 | 5,5 | 16,9 |
| Territoires palestiniens | | nd | nd |
| Syrie | | nd | nd |
| Tunisie | 2005 | 7,2 | 24,1 |
| Turquie | 2004 | 4,0 | 27,9 |
| Israël | 2005 | 6,3 | 16,6 |
| Chine | 1999 | 1,9 | 24,0 |
| Corée | 2005 | 4,4 | 14,0 |
| Malaisie | 2004 | 5,9 | 33,4 |
| Philippines | 2005 | 2,5 | 13,3 |
| Thaïlande | 2006 | 4,3 | 23,7 |

Source : Institut de statistique de l'Unesco (2009).

4. La Tunisie a consacré 7,2 % de son PIB à l'éducation en 2005 et 24,1 % de ces dépenses sont allés à l'éducation supérieure. C'est bien plus que ce que dépensent les pays d'Asie.

En effet, les PSEM ont plutôt suivi la logique développée par la théorie du capital humain, à savoir que le développement éducatif est une étape antérieure au développement économique et se fait « tous azimuts », alors que dans les pays asiatiques, l'accroissement de l'enseignement secondaire et supérieur a été une réponse au besoin d'une main d'œuvre qualifiée consécutive aux modifications de la structure productive. Le cas de l'Égypte est parlant : bien que l'enseignement primaire ne soit pas généralisé, le développement des enseignements secondaire et supérieur a été incité en généralisant leur gratuité et en garantissant un emploi dans le secteur public à tous les diplômés. Mais, face à un nombre massif de demandes, le temps d'attente avant d'obtenir un emploi dans la fonction publique est passé de 3 à 6 ans dès le début des années 80. L'harmonie de la politique éducative est alors remise en question puisque l'enseignement de base est encore trop fragile (enseignement élitiste, création d'une société à deux vitesses).

TABLEAU 4 : DISTRIBUTION DES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES PAR FILIÈRE D'ENSEIGNEMENT (% : DONNÉE LA PLUS RÉCENTE)

| | Année | Éducation et Lettres – Arts | Sciences sociales – Commerce et Droit | Santé et protection sociale | Scientifique, technique et Ingénieurs | Agriculture | Services | Autres |
|--------------------------|-------|-----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------|----------|--------|
| Algérie | 2007 | 20,3 | 38,7 | 6,1 | 16,9 | 2,0 | 0,9 | 15,2 |
| Égypte | 1995 | 35,0 | 41,2 | 7,4 | 10,2 | nd | nd | 0,06 |
| Jordanie | 2006 | 29,7 | 26,0 | 12,8 | 22,3 | 1,7 | 0,4 | 7,1 |
| Liban | 2007 | 19,6 | 45,7 | 9,1 | 23,5 | 0,7 | 0,9 | 0,5 |
| Maroc | 2007 | 15,8 | 48,2 | 5,0 | 28,9 | 0,7 | 1,4 | 0,0 |
| Territoires palestiniens | 2007 | 45,2 | 31,7 | 6,1 | 16,2 | 0,6 | 0,2 | 0,0 |
| Syrie | 1994 | 29,2 | 28,2 | 11,5 | 25,3 | nd | nd | 5,8 |
| Tunisie | 2006 | 21,1 | 17,5 | 7,7 | 25,5 | 2,7 | 12,9 | 12,6 |
| Turquie | 2006 | 19,2 | 47,4 | 5,6 | 20,8 | 3,5 | 3,5 | 0,0 |
| Israël | 2006 | 24,9 | 38,7 | 7,2 | 27,6 | 0,6 | 0,0 | 1,1 |
| Chine | 1994 | 22,8 | 9,4 | 8,9 | 46,8 | nd | nd | 12,1 |
| Corée | 2006 | 24,7 | 21,6 | 8,8 | 37,5 | 1,3 | 6,2 | 0,0 |
| Malaisie | 2005 | 23,0 | 27,1 | 6,7 | 37,8 | 2,9 | 2,5 | 0,0 |
| Philippines | 2004 | 20,2 | 28,0 | 13,2 | 27,4 | 3,2 | 0,7 | 7,3 |
| Thaïlande | 1995 | 12,2 | 59,7 | 5,9 | 17,6 | nd | nd | 4,7 |

Source : Institut de statistique de l'Unesco (2009).

Le développement des systèmes éducatifs risque également d'être contraint par l'évolution de la pyramide des âges sur ces dernières années ; aujourd'hui, la majorité des jeunes arrive à l'âge du secondaire et de l'éducation supérieure, qui restent les composantes les moins développées des systèmes éducatifs avec des taux d'abandon conséquents. La résultante peut être alors une population active constituée d'adultes n'étant pas allés jusqu'au bout de leur cursus éducatif et ayant du mal à intégrer le marché du travail. À l'horizon 2030, on estime que plus de 50 % de la population adulte sera classée dans cette catégorie.

Autre caractéristique, le développement des enseignements secondaires et supérieurs s'est plutôt fait en fonction des choix individuels, privilégiant les filières littéraires et sociales (près des deux tiers des étudiants en Méditerranée). Cette tendance est contraire à ce qui se passe en Asie de l'Est étant donné que l'innovation et l'adaptation technologiques jouent un rôle de plus en plus dominant dans le processus de développement (tableau 4).

L'absence de planification éducative et l'engouement pour les emplois administratifs ont créé d'importants déséquilibres que l'on retrouve ensuite sur le marché du travail. Parmi eux, le secteur privé n'est pas attractif puisqu'il n'obtient pas les compétences nécessaires et, les plus hauts diplômés préfèrent attendre une occasion d'embauche dans le secteur public ou migrer vers d'autres marchés du travail plus adéquats.

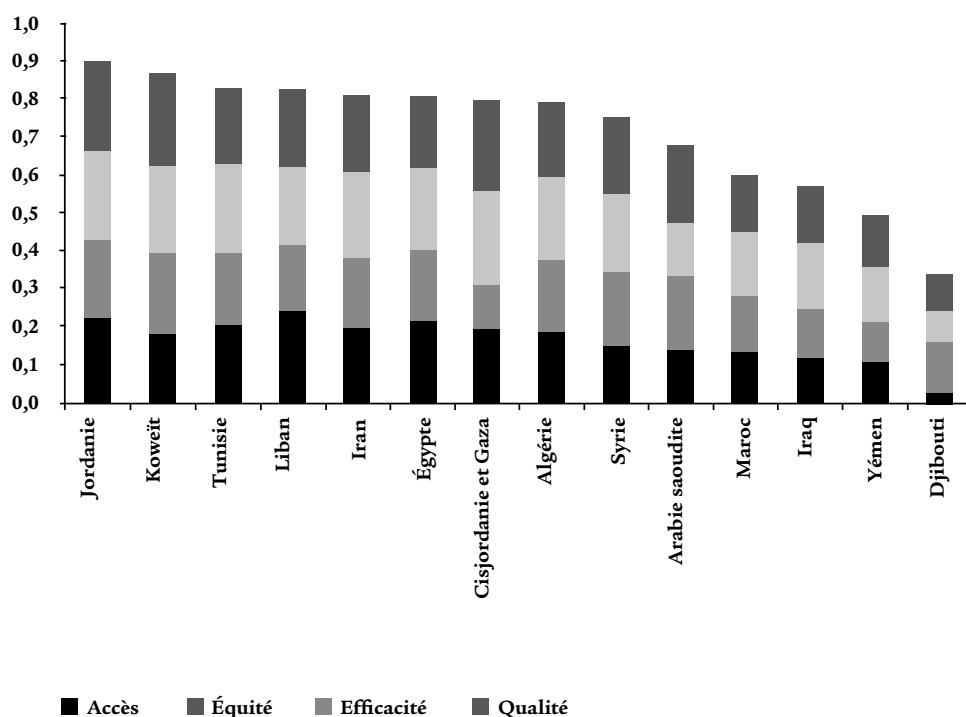
Le rapport de la Banque mondiale⁵ consacré à la réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord conforte d'ailleurs les résultats précédents. Un indice composite a été élaboré synthétisant les données éducatives de 14 pays à l'aide de quatre variables clés et ce, pour les trois différents niveaux de formation (graphique 1) :

- L'accès (taux nets d'inscription dans l'éducation primaire et les taux bruts d'inscription dans le secondaire et l'éducation supérieure) : le Liban, la Jordanie, l'Égypte et la Tunisie ont connu des performances particulièrement élevées comparées à la Syrie et au Maroc. L'Algérie et les Territoires palestiniens ont une position médiane. La variation entre les pays s'explique principalement par les différences de taux dans l'éducation supérieure.
- L'équité mesurée par les taux bruts de scolarisation par genre (IPG : taux brut de scolarisation pour les filles divisé par celui pour les garçons) et par la distribution des années de scolarisation. Tous les pays tiers méditerranéens, sauf l'Égypte et le Maroc, ont des IPG d'au moins 0,95 pour tous les niveaux d'enseignement et sont plus élevés pour l'enseignement supérieur. Les filles y sont même plus nombreuses que les garçons en Jordanie, au Liban et Tunisie. En ce qui concerne le deuxième indicateur, les résultats de tous les pays se sont considérablement améliorés depuis les années 70. La réussite éducative la plus équitablement répartie revient à la Jordanie et à la Syrie, la plus faible aux Territoires palestiniens.
- La qualité de l'éducation retenue à partir des taux d'alphabétisme des adultes et les résultats obtenus aux examens internationaux (TIMSS 2003). En premier lieu, les taux d'alphabétisation des adultes ont doublé sur l'ensemble de la région depuis les années 70. Quant aux résultats du TIMSS, la Jordanie est le pays qui a obtenu les meilleurs résultats en sciences, tandis que le Liban et le Maroc se retrouvent en bas du classement. Pour les mathématiques, la Jordanie et le Liban ont obtenu les meilleurs scores et le Maroc se situe en dernière position.

5. Banque mondiale, *Réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord* (2007).

- L'efficacité de l'éducation mesurée à travers le taux de réussite dans le primaire. Ce taux peut atteindre les 106 % en Cisjordanie et à Gaza.

GRAPHIQUE 1 : INDICE INTÉGRÉ CONCERNANT L'ACCÈS, L'ÉQUITÉ, L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ



Source : Banque mondiale (2007).

Lorsque les quatre indicateurs sont combinés en un seul indice général, le classement révèle trois catégories de pays : la Jordanie en tête, les pays à performance moyenne comme la Tunisie, le Liban, l'Égypte, la Cisjordanie et Gaza et l'Algérie suivant de près les mieux classés et les pays à performance faible comme la Syrie et le Maroc. Et, les défis à relever se différencient selon le groupe dans lequel se situent les pays. Les plus performants ont réalisé des niveaux relativement élevés d'accès à l'éducation et s'attèlent à présent, à renforcer la qualité et l'efficacité de leurs systèmes éducatifs. En revanche, ceux qui se situent en bas de l'échelle sont encore confrontés à des problématiques fondamentales telles que des taux de réussite très bas dans le primaire et de faibles niveaux d'alphabétisme et d'accès à l'éducation après la période obligatoire. Enfin, les pays intermédiaires sont moins homogènes : l'Égypte a atteint l'universalité de l'éducation primaire et a réduit l'écart entre les sexes à tous les niveaux d'instruction, mais les niveaux d'alphabétisme restent relativement bas et la qualité de l'instruc-

tion pourrait être améliorée. L'Algérie enregistre de forts taux d'abandon limitant sa capacité à développer les niveaux d'enseignement post-obligatoires.

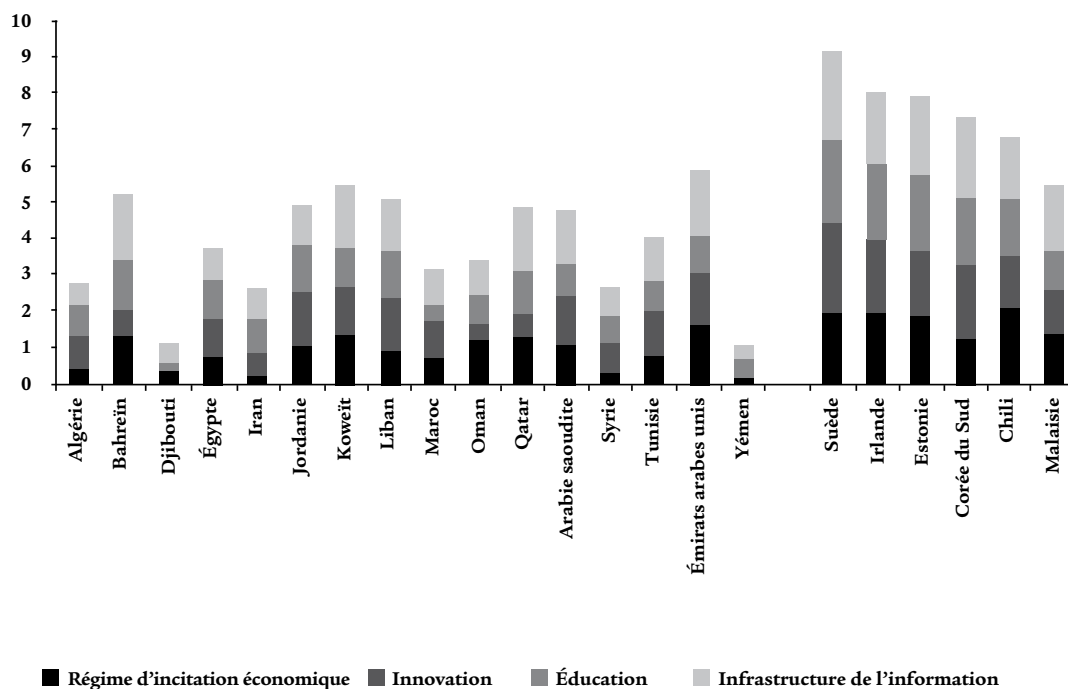
Ces résultats montrent également qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre la réussite en termes d'objectifs éducatifs et le revenu par tête et/ou la stabilité politique. Donc, ni une situation de conflit ni le manque de disponibilité de ressources ne constituent des goulets d'étranglement aux progrès dans les réformes éducatives.

Par ailleurs, les PSEM n'ont pas encore su très bien s'emparer de l'importance croissante accordée à l'économie de la connaissance dans le processus de développement⁶. Lors d'une comparaison avec d'autres pays et régions sur l'Indice de l'économie du savoir⁷ (Knowledge Economy Index ou KEI), qui mesure le degré auquel les différents pays participent à l'économie du savoir, les PSEM se placent en dessous de la moyenne de la distribution (graphique 2). De manière générale, ils enregistrent des résultats inférieurs à ceux obtenus par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par la plupart des économies en transition ainsi que par certains pays de l'Asie de l'Est. Leurs principales lacunes en matière d'éducation résident dans : la relative faible importance donnée aux langues étrangères et aux sciences, le faible développement de nouvelles compétences (en matière de résolution de problèmes, de techniques de communication notamment), de nouvelles méthodes pédagogiques qui vont dans ce sens (apprentissage basé sur la recherche, autonomie des étudiants, apprentissage interactif) et de nouvelles opportunités d'apprentissage (multiplication des filières, formation continue, validation des acquis). Il est à noter que certains pays de la région (par exemple, la Tunisie et la Jordanie) ont commencé à introduire des mécanismes de contrôle de qualité, une plus grande autonomie scolaire et à s'engager sur la voie de la formation continue tout au long de la vie grâce à une nouvelle codification des savoirs et des savoir-faire. Cependant, ces initiatives sont encore balbutiantes.

6. Elle se définit comme une « catégorie de l'économie historique de la croissance qui caractérise une forme d'organisation de l'économie, un mode de croissance marqué par une importance accrue des processus de production, de traitement et de distribution des connaissances » selon Foray et Lundvall (1997). L'économie fondée sur la connaissance requiert le développement des TIC et des services qui vont avec, mais aussi une population bien éduquée et créative, un climat de l'innovation propice à l'expression et la diffusion de la nouveauté et plus généralement un cadre économique et institutionnel favorable à l'esprit d'entreprise et à la modernisation.

7. L'indice de l'économie du savoir (KEI) se définit à l'aide de quatre composantes : le régime d'incitation économique et institutionnel, le système d'innovation, l'éducation et la formation et les infrastructures (Banque mondiale, 2006).

GRAPHIQUE 2 : L'INDICE DE L'ÉCONOMIE DU SAVOIR ET SES QUATRE COMPOSANTES



Source : World Bank "Knowledge for Development" (consulté en mai 2006). <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/WBI/WBI/PROGRAMS/KFDLP/0,,menuPK:461238-pagePK:64156143-piPK:64154155-theSitePK:461198,00.html>.

On retrouve ce résultat quand on considère les dépenses en R&D, rapportées au PIB et le nombre de chercheurs dans chaque PSEM en comparaison avec les pays asiatiques (tableau 5). Seuls la Tunisie et Israël se différencient par leurs efforts entrepris pour combler cet écart technologique et prendre réellement part à l'économie de la connaissance au niveau régional et international.

TABLEAU 5 : DÉPENSES EN R&D EN % DU PIB ET NOMBRE DE CHERCHEURS POUR UN MILLION D'HABITANTS

| | Année (la plus récente) | Dépenses en R&D en % du PIB | Chercheurs par 1 000 000 habitants |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| Algérie | 2005 | 0,1 | 170,2 |
| Égypte | 2000 | 0,2 | nd |
| Jordanie | 2002 | 0,3 | 1972 |
| Liban | | nd | nd |
| Maroc | 2003 | 0,7 | nd |
| Territoires palestiniens | | nd | nd |
| Syrie | | nd | nd |
| Tunisie | 2005 | 1,0 | 1 449,8 |
| Turquie | 2006 | 0,8 | 577,1 |
| Israël | 2006 | 4,5 | nd |
| Chine | 2006 | 1,4 | 926,5 |
| Corée | 2006 | 3,2 | 4 162,1 |
| Malaisie | 2004 | 0,6 | 502,9 |
| Philippines | 2003 | 0,1 | nd |
| Thaïlande | 2004 | 0,3 | 292,0 |

Source : Institut de statistique de l'Unesco (2009).

Les cadres nationaux dédiés à l'innovation comprennent bien souvent deux systèmes plus ou moins indépendants : celui qui relève de la recherche scientifique et celui qui s'attèle au développement entrepreneurial. Jusqu'à présent, ce manque de cohérence entrave la mise en œuvre d'une stratégie officielle et formalisée en matière d'innovation. Pour y remédier, des sous-comités en charge de « la recherche et de l'innovation » ont été créés dans les accords d'association euroméditerranéens avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie.

« Il reste que de nombreux blocages subsistent qui vont de la faible priorité accordée, encore aujourd'hui, à la consolidation d'une stratégie de développement d'un système scientifique et technique cohérent, au faible développement de la recherche privée, en passant par des rigidités institutionnelles qui bloquent l'initiative à cause de systèmes trop centralisés, au total peu innovants⁸ ». Les liens entre la recherche publique universitaire et l'industrie publique et/ou privée restent marginaux ; la majeure partie de la recherche se fait dans les universités, centrée principalement sur les sciences médicales, l'ingénierie et l'agriculture.

8. J.-L. Reiffers et J.-É. Aubert (2002), p. 32.

En conclusion, le bon fonctionnement du système d'éducation et de formation est générateur de trois grandes valeurs, tout d'abord celle de fournir une ressource humaine assez créative pour produire les connaissances, ensuite celle d'engendrer une main d'œuvre compétente enrichissant la production de biens et services et enfin celle de permettre un développement sociétal substantiel. C'est ainsi que les réformes prennent alors tout leur sens et tout particulièrement celles qui touchent l'enseignement supérieur et la recherche.

Réformer l'enseignement supérieur et la recherche

Axes d'orientation prônés par l'Unesco

Étant la seule agence des Nations unies à avoir un mandat dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'Unesco aide les gouvernements à définir des politiques et stratégies en la matière afin que l'enseignement supérieur contribue pleinement au développement national durable.

ENCADRÉ 1 : LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION POUR TOUS (CADRE D'ACTION DE DAKAR – 2000)

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
2. Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

À ce titre, il incombe à l'enseignement supérieur de permettre aux diplômés de s'intégrer dans tous les secteurs d'activité, de se former et d'apprendre tout au long de leur vie, mais aussi, plus largement, de promouvoir, de créer et de diffuser les connaissances par la recherche, de préserver et de promouvoir les cultures nationales dans un contexte de pluralisme culturel et de diversité culturelle, enfin, de contribuer au développement et à l'amélioration de l'éducation à tous les niveaux (encadré 1).

La recherche, plus particulièrement, peut contribuer de façon active à l'élaboration de programmes d'enseignement adaptés aux besoins culturels, sociaux et économiques des apprenants, à la réalisation d'études prospectives pour réformer le système éducatif dans son ensemble et à l'évaluation des systèmes éducatifs pour assurer une formation efficace des spécialistes en planification et en gestion de l'enseignement. En effet, trop souvent la gestion de masses au sein des universités appelle une meilleure gouvernance de ces mêmes structures (l'Unesco parle de renforcement institutionnel : formations d'excellence, validité des diplômes, fixation des compétences⁹). Et, le caractère multidisciplinaire du système universitaire constitue une valeur ajoutée grâce, entre autres, à la création de réseaux d'institutions¹⁰ (par exemple, jumelage et réseaux d'universités) ; au développement de projets de recherche dans des domaines prioritaires, tels l'alphabétisation, l'éducation pour la tolérance et le dialogue interculturel, l'éducation intégratrice, etc. Le renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur doit également permettre d'assurer la formation d'autres catégories de personnels tels que les conseillers d'orientation professionnelle, les administrateurs scolaires et les psychologues de l'éducation.

Revenons sur un des défis des systèmes d'enseignement supérieur qui est de favoriser l'internationalisation des formations et en particulier, celles qui sont transfrontalières et, d'établir des cadres d'action renforcés afin de garantir la qualité et la reconnaissance des qualifications. L'Unesco intervient par le biais de l'assurance qualité, correspondant à l'analyse systématique des programmes éducatifs afin de s'assurer que les critères d'éducation, les bourses et les infrastructures satisfaisants sont maintenus. La reconnaissance, quant à elle, concerne l'acceptation d'un certificat, d'un diplôme étranger d'enseignement supérieur considéré comme un titre valide par les autorités compétentes et l'accès à son titulaire des mêmes droits que pour les ressortissants nationaux possédant les qualifications équivalentes¹¹. La recommandation sur la reconnaissance des études et des qualifications dans l'enseignement supérieur a été adoptée par la Conférence générale lors de sa 27^{ème} session, à Paris, le 13 novembre 1993.

9. Se référer à l'importance des libertés académiques et des autres droits inscrits dans la recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur datant de 1997.

10. La coopération interuniversitaire s'efforce de répondre aux nouveaux défis de l'ère de la mondialisation, par la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information qui sont à même de créer des capacités et d'accroître les connaissances nécessaires à l'avancement de l'éducation, des sciences et technologies, des sciences humaines et sociales, de la culture et de la communication. Dans cette optique, la Coopération universitaire internationale (CUI) permet de réduire la fracture du savoir et d'endiguer la fuite des cerveaux par une promotion de la coopération intellectuelle par les jumelages et autres formes de mise en réseaux des institutions d'enseignement supérieur et des universitaires à travers le monde, afin de garantir l'accessibilité, le transfert et l'adaptation des connaissances à l'intérieur et au-delà des frontières.

11. L'Unesco a d'ailleurs mis en place dans ce domaine le Forum mondial sur l'Assurance qualité internationale, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications, servant de plate-forme d'échanges sur la prise en compte des dimensions sociales, politiques, économiques et culturelles soutenant la mondialisation et l'enseignement supérieur.

Depuis, il existe six conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et deux conventions européennes) et une seule convention interrégionale, la convention méditerranéenne. En général, elles visent à promouvoir la reconnaissance des qualifications dans un but académique mais aussi dans un but professionnel.

La première réunion du Réseau méditerranéen des centres d'information sur la reconnaissance des qualifications (MERIC) a eu lieu à Rabat, Maroc, les 3 et 4 décembre 2006. Elle a permis de réunir des experts de pays participant à la Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée¹². Il est clairement inscrit que dans le cadre de cette convention, les parties prenantes souhaitent « poursuivre une politique d'action commune dans le domaine de l'éducation et de la formation scientifique et culturelle contribuant ainsi au renforcement de leur coopération sous tous ses aspects dans l'intérêt du bien-être et de la prospérité permanente de leurs peuples » avec l'idée que les habitants de chacun des États contractants se voient reconnaître le droit d'accéder librement aux ressources d'éducation des autres, et notamment dans les établissements d'enseignement supérieur. Cela a pour but de favoriser la mobilité des personnes et les échanges d'idées, de connaissances et d'expériences scientifiques et technologiques.

Conjointement, l'élaboration d'une telle convention peut inciter les états contractants à une amélioration continue des programmes d'études ainsi que des méthodes de planification et de promotion des enseignements supérieurs tenant compte des impératifs du développement économique, social et culturel, des politiques de chaque pays et des objectifs qui figurent dans les recommandations formulées par l'Unesco en ce qui concerne l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement, la promotion de l'éducation permanente et la démocratisation de l'éducation.

En fin de compte, étant donné les axes prioritaires définis par l'Unesco, les dynamiques à l'œuvre dans l'enseignement supérieur sont principalement centrées sur les questions : de demande, de diversification, du travail en réseau, de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'utilité des technologies de l'information et de la communication et de la responsabilité sociale¹³ ; sans omettre d'encourager et de renforcer l'inclusion et la qualité y compris aux deux niveaux précédents celui de l'entrée à l'université.

La Conférence mondiale qui s'est tenue du 5 au 8 juillet 2009 au siège de l'Unesco à Paris, avait pour thème « la nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur », c'est-à-dire sa primauté sur le développement du système éducatif en général, mais aussi sur le développement durable à l'échelle nationale et internationale, sur l'établissement de sociétés fondées sur le savoir. La dernière Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur date de 1998 et a permis aux

12. Convention élaborée le 17 décembre 1976.

13. Allocution de M. Burnett, sous-directeur général de l'Unesco pour l'éducation (décembre 2008).

parties prenantes de s'engager à garantir l'égalité des possibilités d'enseignement supérieur pour tous, des systèmes et des institutions modernisés, une utilité sociale accrue et des liens plus étroits avec le monde du travail. Depuis 1998, le programme d'action de l'enseignement supérieur a évolué un peu partout dans le monde et doit faire face à de nombreux défis, récurrents ou plus récents, devant faire preuve de cohérence, à la fois avec les objectifs nationaux de développement et avec les aspirations individuelles.

En 2004, l'Unesco a publié un rapport sur le thème de l'enseignement supérieur dans une société mondialisée, afin d'aider les États membres à élaborer des mesures et des politiques adéquates pour relever ces défis, en particulier ceux inhérents à la mondialisation : l'importance croissante de l'économie de la connaissance, le développement de nouveaux accords commerciaux dont l'objet est le commerce de services éducatifs et les innovations liées aux technologies de l'information et de la communication. L'enseignement supérieur est alors impacté sur les plans de la qualité, de l'accès, de la diversité et du financement mais aussi, ceux de la souveraineté nationale, de l'équité et du développement durable.

Cela se vérifie d'autant plus que l'offre de services éducatifs transfrontaliers pousse à la « marchandisation » de l'éducation, compromettant sérieusement « la capacité de l'État à administrer l'enseignement supérieur dans la perspective de l'action publique »¹⁴.

Au final, de nouvelles évolutions se dessinent à travers l'apparition d'autres offres de services éducatifs, de nouvelles formes d'enseignement (enseignement à distance, enseignement virtuel), une plus grande diversité des qualifications et des diplômes, une mobilité croissante des étudiants, une importance accrue de l'apprentissage tout au long de la vie qui entraîne à son tour une augmentation de la demande d'enseignement postsecondaire et des dépenses privées croissantes dans le secteur de l'enseignement supérieur.

14. L'idée de l'internationalisation de l'enseignement n'est pas vraiment nouvelle, contrairement à celle de le faire dans un but commercial et lucratif à travers l'adoption de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Dans ce cadre, l'enseignement est l'un des douze secteurs de services primaires et l'enseignement supérieur est l'un des cinq sous-secteurs de l'éducation. Étant donné ce nouveau cadre réglementaire, chaque pays peut déterminer dans quelle mesure il autorisera les prestataires de services éducatifs étrangers à avoir accès à son marché intérieur. Les pays en développement et en transition sont les plus exposés dans le débat sur l'approche marchande de l'enseignement supérieur, risquant de devenir des marchés non réglementés ; d'où l'importance d'un renforcement de la gouvernance publique de ces pays.

TABLEAU 6 : RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS PRIORITAIRES – UNESCO

| Éducation pour tous d'ici à 2015 | Développement national durable | Assurance qualité et reconnaissance des qualifications | Internationalisation de l'enseignement supérieur | Initiative spéciale (recherche) |
|---|---|--|---|---|
| Cadre d'action de Dakar (2000) 6 objectifs (encadré 1) | Déclaration de Bonn (avril 2009) Développement du système de l'enseignement supérieur et de la recherche sinon c'est la société toute entière qui en pâtit Appropriation locale « Question d'image » : promotion auprès du grand public Renforcement des moyens financiers et de leur stabilité Établissement de sociétés fondées sur le savoir | Cadres d'action renforcés pour garantir la qualité et la reconnaissance des qualifications Évaluation de critères satisfaisants (bourses, programmes, infrastructures) Equivalence (accès, diplômes) Conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications : mobilité, échanges, amélioration des programmes, de la gestion | Promotion de l'éducation transfrontalière Nouvelles évolutions dans un contexte mondialisé : offres, formes d'enseignement, diversité des qualifications, mobilité ↓ Impact sur la qualité (marchandisation), l'accès, la souveraineté nationale, le financement | Cartographie et analyse des systèmes nationaux de recherche dans les PED ↓ Promouvoir la recherche Produire une base de connaissances durable Approfondir les liens entre recherche, enseignement supérieur et connaissance |

Par ailleurs, le système universitaire doit être défendu car il est adossé à la recherche : faire progresser les connaissances par la recherche est une fonction essentielle de tous les systèmes d'enseignement supérieur, qui se doivent de promouvoir les études de troisième cycle. La recherche est considérée comme un facteur-clé de l'identité institutionnelle des universités et la condition indispensable d'un programme efficace d'enseignement et de service public.

Selon la *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI^e siècle* (article 5) : « L'innovation, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité devraient être encouragées et renforcées dans les programmes, avec des orientations à long terme vers des objectifs et des besoins sociaux et culturels. Un équilibre judicieux devrait être trouvé entre recherche fondamentale et recherche ciblée. Les établissements devraient faire en sorte que tous les membres de la communauté universitaire s'occupant de recherche reçoivent la formation, les ressources et le soutien appropriés. Les droits intellectuels et culturels sur les résultats de la recherche devraient servir au bien de l'humanité et ils devraient être protégés de façon à ne pouvoir faire l'objet d'aucune utilisation abusive. La recherche doit être encouragée dans toutes les disciplines, y compris les sciences sociales et humaines, l'éducation (y compris sur l'enseignement supérieur), les sciences de l'ingénieur, les sciences exactes et naturelles, les mathématiques, l'informatique et les arts, dans le cadre de politiques nationales, régionales et internationales de recherche-développement. On s'attachera spécialement à améliorer les capacités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur à vocation de recherche, vu qu'il y a enrichissement mutuel lorsque l'enseignement supérieur et la recherche sont conduits à un haut niveau au sein d'un même établissement. Ces établissements reconnus devraient trouver le soutien matériel et financier requis auprès de sources publiques et privées ».

Le Forum de l'Unesco sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance¹⁵ a mis en place l'Initiative spéciale pour cartographier et analyser les systèmes nationaux de recherche des pays en développement afin de les aider à mieux gérer leur processus de développement mais aussi à contribuer à la production d'une base de connaissance durable (encadré 2). Elle s'appuie sur un dialogue scientifique et intellectuel dont le but est de définir et approfondir les liens entre enseignement supérieur, recherche et connaissance. Malgré les tendances à une uniformité mondiale croissante, il n'existe pas de réponse unique à la question de savoir quels sont les systèmes, les structures, ou les politiques de recherche et de production de connaissance les plus appropriés ; l'idée est de mettre en rapport la politique universitaire, la science et le développement social.

ENCADRÉ 2 : LES INDICATEURS DE L'INITIATIVE SPÉCIALE

Indicateurs servant à mesurer les capacités nationales en matière de recherche :

- L'histoire et la gouvernance de l'enseignement supérieur, de la science et du développement social ; les politiques actuellement en vigueur dans ces domaines.
- Les ressources humaines en science et technologie ; l'investissement dans la recherche.
- Les stratégies visant à promouvoir l'innovation.
- Le statut des chercheurs.
- Les structures informelles liées à la production de connaissances.
- La coopération scientifique et les accords entre acteurs de la recherche et du développement.
- Les résultats de la recherche.

Effets escomptés : fournir des données cruciales sur les systèmes de recherche des pays en développement ; promouvoir une réelle appropriation nationale des politiques ; mettre les connaissances et les expériences acquises au niveau international au service de la gestion des connaissances sur les plans national et régional ; assurer l'échange transfrontière d'expertise au moyen de débats, de recommandations de portée internationale ; proposer, grâce à des études de cas sur les meilleures pratiques, des solutions susceptibles de renforcer les systèmes de recherche ; faciliter la coopération Sud-Sud en matière de gestion des connaissances et d'innovation ; organiser un débat international et régional stratégique sur le statut des systèmes nationaux de recherche ; forger des partenariats pour améliorer les capacités dans le domaine de l'innovation.

15. Il a été créé en 2001, suite à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et à la Conférence mondiale sur la science de 1999 afin de mettre la connaissance au service du développement dans la société mondialisée du 21^{ème} siècle. Il doit permettre de répondre aux défis que représentent les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Dans le même sens, l'indicateur intitulé « Tensions, dynamiques et défis » permet d'identifier les contextes sociaux spécifiques où la recherche est facilitée par les investissements (en Malaisie, à Singapour, au Chili, au Qatar) ou bien, fait face à des défis et à des obstacles spécifiques (dans les Pays les moins avancés). Ainsi, les environnements favorables, les facteurs contraignants, et la diversité des défis posés par les transformations sociales majeures (la globalisation et l'actuelle crise économique mondiale) sont examinés.

TABEAU 7 : LES TROIS COMPOSANTES DE LA RECHERCHE – UNESCO

| Capacité en matière de recherche | Productivité de la recherche | Pertinence et utilité de la recherche |
|---|--|---|
| <p><i>Personnel</i> Compétences (formation et sélection) Disponibilité</p> <p><i>Contexte</i> Infrastructure (tenir compte du coût indirect d'un projet = coût de l'infrastructure pour le réaliser) Climat de la recherche : contexte valorisant mais préservant son autonomie Organisation institutionnelle (économies d'échelle) : la coopération transfrontalière est un moyen d'y répondre Financement : montant et sécurité à long terme Éthique de la recherche : garantir l'intégrité, l'ouverture et la transparence, protéger la propriété intellectuelle</p> | <p><i>Comment concilier des forces divergentes, parfois contradictoires ?</i></p> <p><i>Mondialisation/contexte national</i> Mise en réseau et flexibilité entre les systèmes Menace sur la stabilité, l'identité de la recherche Marchandisation Discrédit vis-à-vis de l'opinion publique Importance de l'articulation entre culture nationale et culture universitaire</p> <p><i>Recherche appliquée/recherche fondamentale</i> Interaction entre industrie, gouvernements et universités La recherche appliquée se développe dans les pays émergents tels que la Chine, l'Inde et la Malaisie</p> <p><i>Autonomie/obligation redditionnelle</i> Définition de leurs priorités en matière de recherche Ne pas faire porter aux universités toute la responsabilité des difficultés liées à la réduction de leurs ressources</p> <p><i>Concurrence/collaboration</i> (pas forcément incompatibles : pour rester compétitif, il faut coopérer) Coopération transfrontalière Interdisciplinarité compte tenu du caractère trop fragmentaire de la recherche</p> <p><i>Secteur public/privé</i> Partenariat renforcé entre les deux, ils peuvent être complémentaires si cette complémentarité est bien pensée</p> <p><i>Anglais/autres langues</i> Primauté de l'anglais : les pays anglophones ont un avantage naturel Pratique de l'anglais à promouvoir chez les autres</p> | <p>Importance du contexte : diversité des fonctions</p> <p>Capacité d'exploitation des connaissances mondiales</p> <p>Capacité d'adaptation de ce savoir aux besoins locaux</p> <p>Appropriation locale Donner plus de visibilité à la recherche</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Grand public = partie prenante</p> |

Source : à partir des conclusions du Colloque sur la recherche et l'enseignement supérieur (Paris, 2006).

Ce qui se fait en Méditerranée

Force est de constater que jusqu'à présent, les réformes mises en place dans les PSEM n'ont pas vraiment donné les résultats escomptés. Les réformes à venir nécessitent alors une nouvelle approche ou un nouveau cadre ; quelques propositions sont avancées à l'issue de cet article.

Globalement, les mesures prises dans les PSEM juste après les indépendances avaient comme priorité l'identité nationale et l'éducation de masse : mesures législatives pour un accès libre et obligatoire à l'éducation pour tous les citoyens, système d'incitation par la mise en place d'un appareil centralisé de « commande et contrôle » de la formation et du déploiement des enseignants, des programmes d'enseignement, de la construction et l'aménagement de nouvelles structures d'accueil, d'initiatives visant à générer plus de candidats pour une scolarisation formelle. Mais, face à la recrudescence de la demande dans l'enseignement supérieur entraînant des taux croissants de chômage des diplômés et des coûts trop élevés, les gouvernements ont dû mettre en place des mesures pour atténuer cette demande (normes d'admission et de réussite plus strictes, moins d'avantages, orientation des élèves du secondaire vers des formations à vocation professionnelle) et ont insisté davantage sur l'élaboration de programmes d'alphabétisation visant la réintégration des personnes n'ayant jamais bénéficié de la scolarisation obligatoire ou celles l'ayant abandonnée prématurément.

Après une analyse complète des différents points de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche (se référer aux annexes), nous avons retenu 5 volets distincts mais complémentaires (tableau 8) :

- La qualité (objectif prioritaire de l'Unesco) qui est adossée, entre autres, au cadre juridique existant dans ce secteur.
- L'internationalisation, et notamment la flexibilité, la mobilité et la comparabilité ou équivalence des diplômes et/ou compétences.
- La gouvernance, qui permet d'intégrer les changements, la diversité, l'expansion de ce secteur, mais aussi les accords internationaux, les partenariats public/privé, la gestion économique et académique des institutions et le respect de la dimension sociale et de développement des politiques de formation.
- Les résultats des réformes déjà mises en œuvre.
- Les actions ou préconisations qui en découlent.

En résumé, l'assurance qualité, le système d'accréditation, l'internationalisation et la gouvernance sont les piliers des réformes éducatives menées à l'heure actuelle par l'ensemble des PSEM, à partir des recommandations de l'Unesco (synthétisées dans le tableau 6). Autre point commun, les pays tiers méditerranéens ont été confrontés à une croissance substantielle des effectifs dans le supérieur, avec comme conséquence, la massification de l'enseignement qui appelle une meilleure gestion et planification des programmes, des filières de formation, du budget. Enfin, on remarque que les pays du Maghreb ont tous adopté le système LMD (Licence-Master-Doctorat) de façon à favoriser la mobilité et l'équivalence des compétences avec les pays européens. En revanche, les pays du Mashrek sont davantage ouverts au système mixte public/privé (surtout au Liban et en Jordanie) privilégient la culture de l'excellence et les connexions avec les universités ou instituts étrangers.

TABLEAU 8 : SYNTHÈSE DES MESURES DE RÉFORME DANS LES PSEM

| | Qualité | Internationalisation | Gouvernance | Résultats | Actions et/ou préconisations |
|----------|--|---|---|--|---|
| Algérie | Infrastructures, conditions sociales, évaluation | Internationalisation limitée | LMD, Planification (modèle de simulation spécifique), NTIC | Difficultés dans la mise en place du LMD | Renforcement de l'ouverture, amélioration des données |
| Maroc | Évaluation de la rentabilité, accréditation | Une des priorités actuelles, coopération internationale | LMD, autonomie des universités, professionnalisation des formations, partenariats, NTIC | Résultats mitigés => mise en place d'un plan d'urgence | 11 projets dans le plan d'urgence |
| Tunisie | Renforcement de la pédagogie, employabilité (priorité majeure) | Codirection, mobilité | LMD, prospection, gestion par objectifs, observatoires, NTIC, partenariat avec le privé, décentralisation | Résultats relativement positifs | |
| Égypte | Infrastructures, promotion de la recherche, formation du personnel | Coopération internationale, mobilité | Autonomie des universités, NTIC, partenariat avec le privé | Résultats relativement positifs mais disparités encore réelles | Disparités à réduire |
| Liban | Une des priorités | Coopération internationale, mobilité | Objectifs de rationalisation, développement harmonisé, NTIC | Résultats relativement positifs | Renforcer le système d'information |
| Jordanie | Une des priorités | Coopération internationale, mobilité | Gestion financière et planification, NTIC | Résultats relativement positifs | Renforcer le système d'information |
| Syrie | Une des priorités, employabilité, maison d'édition publique | Internationalisation limitée | NTIC, partenariat avec le privé | | Renforcer le système d'information |
| Turquie | Modernisation, employabilité | Coopération internationale, mobilité | NTIC, planification, autonomie, décentralisation, approche participative du budget | | Renforcement de l'accès à l'éducation |

Source : à partir de la Banque mondiale (2007).

Par ailleurs, le rapport de la Banque mondiale de 2007 vient conforter nos conclusions. Sur ces quarante dernières années, les programmes de réforme ont d'une manière générale, été modifiés dans leur approche, passant progressivement de l'ingénierie pour améliorer l'accès équitable et efficace à l'éducation (quantité et qualité des structures d'accueil, du corps enseignant, du personnel administratif) à l'incitation (motivation des acteurs, lien entre résultats et

récompenses (ou pénalités) : la part des mesures d'ingénierie a diminué passant de 82 % après les indépendances à 72 % à l'heure actuelle alors que dans le même temps, le pourcentage des mesures d'incitation a augmenté de 6 % à 15 % (tableau 9).

TABLEAU 9 : LES TROIS COMPOSANTES D'UNE RÉFORME DE L'ÉDUCATION DANS LES PSEM

| Ingénierie ¹⁶ | | Incitation ¹⁷ | | Responsabilité publique ¹⁸ | |
|---|--|--|---|--|---|
| Composantes | Résultats | Composantes | Résultats | Composantes | Résultats |
| La pédagogie, la capacité d'enseignement, la structure de l'éducation et le flux des élèves, la mobilisation des ressources | La Jordanie, la Tunisie et le Liban ont fait le plus de progrès en matière de pédagogie centrée sur l'étudiant Prédominance de la langue arabe, l'histoire et la religion par rapport aux mathématiques, aux sciences et à la technologie | L'autonomie scolaire, la participation aux examens internationaux, l'existence d'un système national d'accréditation, la présence d'associations de parents d'élèves, un système d'inspection, et un système de récompenses sous forme d'apports pécuniaires ou en matière d'évolution de carrière | Plus le secteur privé est impliqué, mieux sera le système d'incitation Peu d'autonomie dans le secteur public En général, présence de systèmes d'inspection centralisés ainsi que d'associations de parents Participation généralisée aux tests internationaux La Jordanie et la Tunisie ont introduit des évaluations des résultats de l'enseignement à des fins de planification et de responsabilisation | L'Indice de la responsabilité publique : accès aux informations, participation citoyenne dans le processus de décision | La Jordanie et le Liban, le Maroc bénéficient d'une plus grande responsabilisation publique que les autres. Les citoyens des pays médians, y compris l'Égypte et l'Algérie, ont des niveaux modérés de responsabilisation |

Source : à partir de la Banque mondiale (2007).

Au regard des critères retenus par la Banque mondiale comme étant ceux d'une réforme de l'éducation, nous constatons que là encore, les PSEM sont loin d'être homogènes, il n'y a donc pas un modèle de réforme mais plusieurs, plus ou moins performants. Ceci dit, les pays les mieux lotis disposent généralement de systèmes éducatifs faisant preuve d'un bon dosage entre ingénierie, incitations et responsabilisation publique. Enfin, de plus en plus de pays dépendent du secteur privé pour des prestations éducatives à tous les niveaux mais, nous insistons sur le fait que cela nécessite un fort régime réglementaire ainsi qu'une attention spéciale accordée aux problèmes d'équité. Aucun pays ne peut se permettre de faire une impasse sur la réforme de l'enseignement public, avant d'aborder la question du rôle du secteur privé.

16. L'ingénierie est définie comme une augmentation de la quantité et une amélioration de la qualité des intrants dans les systèmes éducatifs : structures d'accueil, personnel enseignant, équipements.

17. L'incitation alignée sur les résultats concerne la motivation des acteurs inscrits dans le processus éducatif (enseignants, présidents d'université, etc.), permettant de lier les résultats aux récompenses (ou pénalités) qui leur sont adressées.

18. La responsabilité publique fait référence à l'influence notable des acteurs (parents, étudiants, enseignants, personnel administratif) sur les objectifs, les politiques et l'allocation des ressources consacrées à l'éducation au niveau national et/ou local afin que l'éducation serve mieux les objectifs les plus larges de la société.

L'état de préparation du système éducatif lui permettant de faire face à la demande future, doit tenir compte de certaines tendances, pour la plupart, récentes : la grande proportion de jeunes dans la population, la nécessité de changer les approches pédagogiques afin d'être plus compétitif sur le plan international et d'être plus homogène avec les pays européens, et les contraintes financières.

Les systèmes éducatifs dans les PSEM devront sans aucun doute effectuer des changements afin de s'adapter, en interne, aux nouvelles demandes présentes sur le marché du travail et au nombre croissant de jeunes et, en externe, au nouveau contexte mondial. Cependant, les ressources pouvant être limitées, des alternatives financières peuvent s'avérer nécessaires, par le biais, entre autres, d'un renforcement de la coopération euroméditerranéenne dans ce champ.

Vers un renforcement de la coopération euroméditerranéenne

Depuis la signature de la Déclaration de Barcelone en novembre 1995, le processus euroméditerranéen a pour but de créer un espace commun de paix, de prospérité et de stabilité, ainsi que d'encourager l'amélioration de la connaissance et la promotion de la compréhension mutuelle entre les populations. Et s'il y a un lieu dans le monde où la paix et l'universalité du savoir acquièrent un sens tout particulier, c'est justement en Méditerranée.

Parmi toutes les actions financées à travers le programme Tempus MEDA de l'Union européenne, l'établissement d'un réseau méditerranéen pour la reconnaissance des qualifications et de l'assurance qualité (RecQualif MEDA) a été soutenu, visant à préparer un réseau régional pour l'échange d'information sur la reconnaissance des qualifications et l'assurance qualité. Le projet a été financé par la Commission européenne et par l'Unesco. Ce réseau répond aux recommandations du comité intergouvernemental pour l'application de la Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur (janvier 2002)¹⁹.

Les objectifs spécifiques du projet sont de :

- Favoriser la mise en place de centres nationaux d'information sur la mobilité académique et la reconnaissance des qualifications étrangères dans les PSEM, en s'appuyant sur l'expérience des centres nationaux d'information ENIC-NARIC (Pays-Bas).
- Resserer les liens entre assurance qualité et reconnaissance des diplômes et qualifications.
- Constituer un réseau méditerranéen des centres nationaux d'information existants et en construction.

Plus récemment, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est inscrit comme axe prioritaire de la politique européenne de voisinage (PEV) pour deux raisons : l'éco-

19. Ont participé à ce projet, des institutions d'Algérie, d'Égypte, du Maroc, de la Tunisie, de la France, de l'Italie, de la Slovénie, mais aussi l'ENIC/NARIC des Pays-Bas (NUFFIC) et le Conseil de l'Europe.

nomie de la connaissance dans laquelle les PSEM doivent s'insérer et la croissance démographique couplée au risque politique qui en résulte.

Hormis l'IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat), deux programmes soutiennent des projets dans le domaine de l'enseignement supérieur : Tempus et External Cooperation Window Erasmus Mundus (EMECW).

Créé en 1990, le programme Tempus est dans sa quatrième phase 2007-2013. Il est un instrument d'appui à la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur et au développement économique et social des pays partenaires de l'Union européenne dont ceux de la Méditerranée. L'objectif à terme est de favoriser la convergence avec les finalités de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et la création d'emploi, et du processus de Bologne qui promeut la mise en œuvre d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la connaissance. Tempus défend la démarche d'internationalisation en favorisant l'intégration d'une dimension internationale de base dans la communauté universitaire, en stimulant l'internationalisation de la recherche, en promouvant la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, en améliorant le recrutement d'étudiants étrangers.

Tempus IV finance des projets montés par des consortiums réunissant des partenaires des États membres de l'UE et des pays partenaires, dans le cadre de deux types d'activités, les projets conjoints à caractère multilatéral et innovant (développement de cours et méthodes pédagogiques, gestion universitaire, renforcement institutionnel), et les mesures structurelles (développement et réforme des établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires, problématiques liées à la réforme de la gestion (cadres de qualification, assurance qualité, autonomie, etc.) ou au lien entre l'enseignement supérieur et la société (monde du travail, etc.).

EMECW a pour vocation, de renforcer la coopération à travers la mobilité individuelle des étudiants et des enseignants. Il concerne soit des consortiums de taille conséquente, soit des bourses pour tous niveaux et toutes disciplines dans l'enseignement supérieur. La différence avec Tempus réside dans le fait qu'il est entièrement dédié à la mobilité.

Enfin, l'Union pour la Méditerranée (UPM) a déjà mis en œuvre un certain nombre de projets axés, entre autres, sur la création d'un espace euroméditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche. À ce titre, l'Université euroméditerranéenne a été inaugurée à Portoroz-Piran en Slovénie, le 9 juin 2008, contribuant à rapprocher, par la culture et l'éducation, le nord et le sud de la Méditerranée. Par l'intermédiaire d'un réseau de coopération associant universités et autres institutions partenaires de la région euroméditerranéenne, elle assurera des programmes d'études, de recherche et de formation. De son côté, le Maroc a pour projet d'en créer une à Fez.

Plusieurs déclarations ont d'ailleurs servi de fondations à ce nouvel espace :

- La Déclaration de Catane (Catane, janvier 2005) a mis l'accent sur le développement des ressources humaines et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures en jetant les bases d'une stratégie politique visant à coordonner les politiques d'éducation et de formation des pays du bassin méditerranéen, dans le but d'offrir dans toute la zone plus de possi-

bilités d'accès au savoir, spécialement au niveau de l'enseignement supérieur, et de plus vastes possibilités d'étudier et de travailler dans un contexte multiculturel.

- L'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (Le Caire, mars 2005) a débattu du processus de Barcelone et du partenariat stratégique de l'Union européenne avec les pays méditerranéens.
- La Déclaration de Tarragone (Tarragone, juin 2005) plaidait pour la construction d'un espace euroméditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche²⁰.
- L'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (Tunisie, mars 2006) a abordé des thèmes tels que le dialogue entre les civilisations et les religions, les migrations, le développement économique et social.
- La Déclaration d'Alexandrie (Alexandrie, juin 2007) : le Forum permanent des universités euroméditerranéennes²¹ a appuyé l'initiative slovène de créer une université euroméditerranéenne.
- La Déclaration du Caire (Le Caire, juin 2007) : les conclusions de la première conférence ministérielle euroméditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ont constaté que l'initiative slovène de créer une université euroméditerranéenne constituera un pas important vers la formation de l'espace euroméditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Le Gouvernement de la République de Slovénie a établi le Centre universitaire pour les études euroméditerranéennes (EMUNI) (octobre 2007).
- Les conclusions de la Conférence de Lisbonne (Lisbonne, novembre 2007) dans lesquelles les ministres des affaires étrangères ont reconnu l'établissement de l'Université euroméditerranéenne, dont le siège serait établi en Slovénie, comme un pas en avant majeur vers la formation d'un réseau de coopération entre universités partenaires.
- La Déclaration du Caire (Le Caire, février 2008) : dans les conclusions de la deuxième conférence ministérielle euroméditerranéenne sur la société de l'information, les ministres ont reconnu l'université euroméditerranéenne comme une importante institution de réseaux universitaires.
- L'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (Athènes, mars 2008) a appelé l'Union européenne à établir un budget pour le futur développement de l'Université euroméditerranéenne.

20. En juin 2005, l'Université Rovira i Virgili de Tarragone accueillait le II Forum universitaire méditerranéen (presque 60 universités) qui a clôturé ses travaux avec la Déclaration de Tarragone qui recommandait aux gouvernements, universités et membres du Partenariat de créer un réseau dans le but d'exporter à l'espace EuroMed, l'expérience du processus européen de Bologne. Il s'agit de soutenir : le développement des compétences à travers des programmes combinés de recherche, d'enseignement et de formation du corps enseignant, technique et administratif, la croissance de l'emploi des jeunes dans les secteurs exigeant de grandes compétences culturelles, à travers le système de stages et d'initiatives pilotes d'une nature entrepreneuriale soutenues par les universités, la connaissance mutuelle à travers le renforcement des échanges, de la mobilité et de la communication, le respect du patrimoine culturel et environnemental euroméditerranéen par les traductions des textes, le développement de programmes euroméditerranéens d'enseignement, de jumelage et d'autres initiatives de formation et de diffusion, le dialogue interculturel et le renforcement des valeurs humanistes et la liberté académique et l'indépendance des universités.

21. Le but de l'EPUF est de créer l'espace EuroMed d'éducation supérieure permettant d'avancer vers l'harmonisation des diplômes, des plans d'études et de l'assurance de qualité, de consolider des universités au service des citoyens des rivages méditerranéens, contribuant à leur progrès et à celui de leurs pays. Tout cela avec la coopération de l'Union européenne, des États, des réseaux déjà existants et des institutions engagées et soucieuses du développement de ces sociétés.

- Les conclusions de la Conférence de Fez (Fez, avril 2008) : la première conférence ministérielle euroméditerranéenne sur le tourisme a souligné que l'établissement de l'Université euroméditerranéenne en Slovénie, avec des programmes d'études orientés vers le tourisme euroméditerranéen, contribuera à la coopération entre pays de la région.

ENCADRÉ 3 : PROPOSITIONS DU CENTRE D'ANALYSE ET DE LIAISON DES ACTEURS DE LA MÉDITERRANÉE (CALAME)

1. Établir les infrastructures d'un espace universitaire méditerranéen.
 - Contribuer à la mise à niveau des universités du Sud et de l'Est (architecture LMD généralisée).
 - Créer une architecture commune à la région (mise en réseau des organismes de recherche sur des thématiques communes : European Research Area Network, programmes InCo et Eurêka, ingénierie scientifique et pédagogique [assistance technique pour répondre à des projets de recherche européens, financement de revues scientifiques bilingues anglais/français et arabe]).
2. Créer des consortiums pilotes intégrés d'enseignement et de recherche.
 - Favoriser la mise en réseau et l'acquisition de la masse critique des établissements.
 - Assurer la formation des formateurs.
 - Orienter les formations vers la professionnalisation.

Grâce à la création de pôles d'excellence régionaux, sélectionnés sur projet, financés sur trois ans, définis sur un thème particulier, associant des universités du Nord et du Sud, proposant la formation d'étudiants, la formation des formateurs et facilitant les réseaux de recherche interuniversitaires et le partenariat avec les entreprises à travers la création d'une bourse université-entreprise.
3. Créer un passeport de l'espace universitaire méditerranéen.
 - Faciliter les mobilités courtes des étudiants, des enseignants (favoriser la formation des étudiants sur place plutôt que leur accueil « aveugle » dans les pays du Nord).
 - Contribuer financièrement à l'installation dans leur pays d'origine, des jeunes chercheurs formés au Nord.
4. Créer un Conseil méditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche et un Observatoire de l'innovation universitaire méditerranéenne.
 - L'Observatoire serait chargé de diffuser les transferts d'expériences en matière de partenariats universitaires méditerranéens, les débats publics nationaux en matière de modernisation universitaire et de coopération, l'évolution des réglementations européennes et nationales dans le domaine.
 - Le Conseil définirait le volet universitaire de la PEV. Il regrouperait des représentants des universités, des ministères, des principales agences de coordination et de financement régionales (Agence universitaire de la francophonie, Arab League for Education, Culture and Science Organisation, Unesco...) et subrégionales (Collège académique des universités francophones euromaghrébines).

L'évolution de ce nouvel espace euroméditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche dépendra non seulement des avancées inscrites dans l'UPM et dans la PEV, mais aussi, des résultats probants et durables émanant des politiques éducatives et des programmes de réforme élaborés dans les PSEM.

Propositions

Comme on l'a vu précédemment, les systèmes éducatifs de la région font face plus que jamais, à un nouveau parcours de réforme qui devrait s'orienter prioritairement vers les incitations et la responsabilité publique, les investissements consacrés au système éducatif ayant été traditionnellement substantiels ; mais aussi viser à réduire l'écart entre l'offre en individus qualifiés et la demande nationale et internationale de main-d'œuvre.

A ce titre, il est important de rappeler que les caractéristiques du marché du travail elles-mêmes, déterminent les gains obtenus par les investissements éducatifs : le bon fonctionnement du marché du travail est primordial pour maximiser le rendement des investissements en matière d'éducation, pour permettre une meilleure adéquation capital humain – activités propices à la croissance, pour avoir un impact positif sur l'équité. Cela nécessite une autre série de réformes souvent complexes à engager et à tenir, mais cela fait partie d'un autre débat qui dépasse les réflexions que l'on mène ici. Les efforts de certains PSEM en termes de diversification de la structure productive commencent à être payants, renforçant la demande de travailleurs qualifiés et permettant d'absorber le surplus de diplômés. Mais, dans tous les pays, la mobilité des travailleurs reste entravée par l'asymétrie d'informations concernant le profil demandé aux candidats à des postes vacants et les opportunités d'emploi, par la faible application des conditions contractuelles et par le manque de coordination pour résoudre ces dysfonctionnements.

À partir des années 90, le chômage dans cette région s'est fortement accru alors que le taux d'accomplissement en matière d'éducation a, lui, augmenté. Certaines des causes de ce déséquilibre ont été la promesse d'un emploi public (et la création d'attentes non satisfaites), des réglementations excessives et coûteuses dans le secteur privé, des politiques structurelles et macroéconomiques non adaptées. En conséquence, avant de permettre la création d'emplois productifs dans les secteurs dynamiques de l'économie, l'expansion des systèmes éducatifs, si elle n'est pas bien pensée, peut s'avérer parfois contre-productive. Une des raisons vient du fait que l'échelle temporelle diffère entre l'évolution de la demande sur le marché du travail souvent très rapide et celle du système éducatif beaucoup plus longue de part ses deux fonctions premières, le développement individuel et la socialisation.

Les réformes sont alors importantes pour améliorer le rendement des investissements passés ainsi que pour cibler de manière plus efficiente, les actions futures à mener. Dans un contexte mondial où le modèle dominant de régulation du travail privilégie la régulation marchande tournée vers l'individu, la notion de flexibilité est plurielle (organisationnelle, fonctionnelle, temporelle, salariale). Plus encore, les réformes dans l'éducation doivent s'inscrire dans le cadre plus large de l'économie fondée sur la connaissance avec l'idée de nouvelles coopérations entre les différents

champs considérés : la production de connaissances de base et la technologie, l'éducation, la formation et les entreprises, les divers mécanismes de financement, les industries, etc.

Il s'agit alors de renforcer les capacités de compréhension et d'adaptation individuelles par une éducation et une formation plus appropriées, et ce à tous les niveaux. La généralisation de la scolarisation de base permet de se former et de comprendre son environnement, mais aussi d'élargir le nombre de personnes concernées (politique éducative cohérente). Il s'agit, entre autres, d'accentuer la lutte contre l'illettrisme en utilisant les médias et les technologies de l'information (cas du Brésil par exemple) et de faire en sorte que chaque élève en fin de cursus possède le socle de compétences de base défini communément par les différentes parties prenantes, y compris la société civile et les ONG.

Dans l'enseignement supérieur en particulier, plusieurs avancées sont à mettre en œuvre ces prochaines années. Nous les avons regroupées sous trois thématiques complémentaires : le système informationnel, le processus de suivi-évaluation, l'approche coopérative.

Dans le premier cas, cela fait appel à :

- des systèmes d'information éducatifs plus performants. Jusqu'à présent, les informations relatives aux résultats des étudiants, à la fréquentation scolaire, aux abandons, à l'absentéisme des enseignants, à la formation pédagogique et aux besoins en qualifications sont difficilement accessibles ;
- une meilleure organisation de la remontée des informations vers les décideurs nécessaire pour mieux cibler les problèmes et y répondre de manière appropriée ;
- un développement de la recherche sur la recherche et l'enseignement supérieur de façon à obtenir des données plus fiables et plus homogènes.

Le processus de suivi-évaluation souhaité se décline en divers objectifs :

- Un renforcement des actions d'accompagnement pour insister sur l'importance que revêt le choix d'une orientation professionnelle adaptée.
- Une approche en termes de diagnostic des besoins formulés par les étudiants et par l'environnement dans lequel ils sont inscrits.
- Une orientation des formations diplômantes vers les besoins de l'économie, l'attribution de fonds devant se faire au moins en partie, selon ce critère.
- Une évaluation des institutions éducatives afin de mesurer leur efficacité à répondre aux missions qui leur ont été assignées : valeur ajoutée d'une formation, adéquation avec des normes de qualité communément admises. Il est primordial de donner plus de lisibilité au niveau des offres éducatives et de formation multiples pour une meilleure reconnaissance sociale à travers les compétences, les qualifications et les métiers ou les débouchés qui s'y rapportent.
- Une réflexion autour des priorités données à la recherche avec une articulation entre elle et le projet de développement sociétal plus général (évaluation des résultats de la recherche et de leur exploitation en fonction du contexte).

Enfin, l'approche coopérative revêt différentes formes selon le champ dans lequel elle s'insère, au niveau national, régional, voire international :

- Une plus grande coordination des acteurs en présence afin que le système éducatif assure la formation de compétences appropriées pour faire face à la concurrence internationale et satisfasse la demande toujours croissante d'éducation au-delà de la période obligatoire (approche partenariale public-privé, locale et nationale). Un juste équilibre entre les secteurs public et privé est à trouver sinon les fonds publics en baisse qui sont consacrés à l'enseignement risquent de se raréfier davantage et les étudiants, d'être la cible des prestataires privés peu scrupuleux. Le nœud du débat est la question de l'assurance qualité, préconisée par l'Unesco, et la nécessité de protéger les consommateurs contre les prestataires douteux ou les « usines à diplômes ». Dans la répartition des tâches et des responsabilités, nous pensons qu'il est important que les États et les gouvernements préservent le rôle qu'ils jouent dans la formulation des politiques de l'enseignement supérieur, dans la garantie de la qualité de cet enseignement, y compris en sécurisant les financements (l'insécurité financière rapportée à l'enseignement et à la recherche revêt un caractère aléatoire qui nuit à leur qualité) et qu'ils veillent à ce qu'il remplisse toutes les fonctions sociales et économiques qui lui ont été assignées²². Parallèlement, plusieurs exemples, asiatiques notamment, démontrent que le secteur privé peut, si certaines conditions sont réunies, améliorer la capacité à répondre à la demande d'enseignement supérieur non satisfaite dans les pays où les budgets nationaux sont en baisse (formation continue, formation des adultes, formation des jeunes sortis du système traditionnel)²³ (encadré 4).
- Une systématisation du travail en équipe pour les enseignants et les étudiants afin d'ajuster en permanence leurs compétences.
- Les liens renforcés entre recherche (production du savoir), éducation (transmission du savoir) et formation (application du savoir). Le développement de réseaux de services technologiques permettant de promouvoir et de diffuser les innovations, viendrait compléter une plus grande mobilisation des chercheurs à l'aide de mesures incitatives et réglementaires efficaces et une collaboration plus systématique avec l'industrie (universités virtuelles par exemple).
- Une égalité d'accès au numérique.
- Une plus grande convergence des formations vers les critères européens voire internationaux afin de favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants encore négligeable à l'heure actuelle et de renforcer la coopération transfrontalière (tableau 10).
- Une utilisation plus systématique de l'anglais, langue internationale de facto, dans toutes rencontres, manifestations ou références bibliographiques.
- La possibilité de créer un Observatoire méditerranéen autour de l'économie de la connaissance dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée : meilleures pratiques, échanges d'idées et d'experts, évaluations.

22. Dans le privé, l'enseignement supérieur et la recherche sont soumis à des forces qui ne s'intéressent pas forcément à la promotion d'une recherche ouverte et autonome.

23. Jusqu'à présent, la formation professionnelle n'a pas été valorisée (filrière de relégation pour les élèves en difficulté, ne permet pas d'accéder à l'enseignement supérieur sauf en Jordanie, faiblesse de la formation continue sauf dans les secteurs ouverts à l'international, manque d'équivalences avec les autres filières, rigidité d'un système très centralisé de formation professionnelle).

ENCADRÉ 4 : VERS UNE GÉNÉRALISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

On peut citer, en particulier, le programme de rénovation de la formation professionnelle dans le cadre de MANFORME en Tunisie qui vise une amélioration de la qualité de la formation professionnelle, une meilleure coordination avec le secteur productif et une plus grande participation du secteur privé. Toujours en Tunisie, l'installation de centres de formation (septembre 2000) jouit d'une plus grande autonomie de gestion pour favoriser leur adaptabilité.

En Jordanie, l'intégration de la formation professionnelle au système secondaire classique (trois types de formation sont proposées : courtes, moyennes, longues). Ces trois types de formation combinent des enseignements classiques et l'apprentissage, la formation longue étant validée par un diplôme (General Secondary Certificate in Vocational Education) permettant d'accéder à l'Université.

En Égypte, un effort de diversification de l'enseignement technique et professionnel a été réalisé : certains cursus (Technical Secondary School) permettant d'accéder à une formation technique post secondaire, et, depuis 1992, un partenariat avec l'Allemagne visant à implanter le système dual allemand.

TABLEAU 10 : TAUX BRUTS DE SCOLARISATION VERS L'ÉTRANGER (2006)

| | Taux brut de scolarisation vers l'étranger |
|--------------------------|--|
| Algérie | 0,6 |
| Égypte | 0 |
| Jordanie | 1,6 |
| Liban | 3,4 |
| Maroc | 1,3 |
| Territoires palestiniens | 2,3 |
| Syrie | 0,6 |
| Tunisie | 1,5 |
| Turquie | 0,5 |
| Israël | 2,3 |
| Chine | nd |
| Corée | 2,9 |
| Malaisie | 1,8 |
| Philippines | 0 |
| Thaïlande | 0 |

Enfin, bien souvent, les difficultés qu'éprouvent les universités à se doter de programmes de recherche pertinents et durables sont perçues comme précipitant l'enseignement supérieur vers un état de crise. La promotion de la recherche passe alors par le développement du système national d'innovation, encore trop souvent déficient dans cette région. Ce dernier fait appel à la fois, à une convergence comportementale autour de la créativité (développement d'une culture scientifique et technique) et à l'élaboration de réseaux rendant la diffusion et la promotion des innovations plus efficaces. En résumé, les objectifs prioritaires en matière de développement de la recherche sont la pertinence, la qualité et la coopération internationale. Cela nécessite de créer des incitations claires en faveur de la recherche et de ses applications : dépôts de brevets facilités, valorisation de l'activité de recherche appliquée des enseignants-chercheurs et chercheurs, mobilité des chercheurs facilitée entre le public-privé, développement de la coopération internationale (fourniture de manuels scientifiques, opérations et programmes aidant à la diffusion du savoir-faire et de l'enseignement à distance²⁴), incitations fiscales à la recherche et à l'innovation.

En Méditerranée, l'interdisciplinarité et la recherche « ciblée » par pays doivent être privilégiées à travers un renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud²⁵ et la création d'institutions et d'universités spécialisées autour de la Méditerranée. La coopération technique se révèle d'ailleurs, bien plus efficace que la seule coopération financière, avec en amont un véritable processus d'apprentissage et d'appropriation locale, y compris celle de la société civile.

Mais au-delà de ces grandes avancées, peut-être faudrait-il aussi prêter attention aux quelques écueils auxquels se trouvent confrontées toutes coopérations en Méditerranée et que nous avons pu constater dans le champ des sciences sociales :

- Même si la langue anglaise se présente de plus en plus comme langue de référence, cela rend quelquefois plus difficile les codiplomations ainsi que les cotutelles de thèses.
- L'habitude des pays du Nord de proposer des thèmes de recherche axés sur les disciplines majeures, (droit, économie, gestion, sciences politiques...), ne prédisposent pas à une réflexion interdisciplinaire voire transdisciplinaire sur les thèmes majeurs comme l'environnement, le tourisme, la gestion des systèmes publics...
- L'évolution des sciences sociales directement interrogées dans les pays du Nord et qui pourrait être intégrée dès aujourd'hui dans les relations Nord-Sud. En effet les formations et la recherche en droit semblent dépasser la conception de l'école du droit pour s'ouvrir à des compétences multiples. La réforme s'avère nécessaire en ce qui concerne les formations en sciences économiques et de gestion où la demande est très clairement orientée vers le management. S'agissant plus particulièrement du management, les espaces du Sud sont déjà confrontés à des implantations d'écoles privées de gestion venant concurrencer les universités alors que dans les pays du Nord aussi bien dans le champ de la recherche que dans celui de la formation, des incitations de collaboration universités-écoles sont aujourd'hui initiées par les pouvoirs publics.

24. *Managing Innovation Systems*, Paris, OECD, 2000.

25. Il existe par exemple, au niveau régional, Arab League Educational Cultural and Scientific Organization (ALESCO) qui propose un ensemble de réformes éducatives conjointes.

- Ne pas suffisamment prendre en compte la gestion des organisations et des espaces publics. Alors même que les pays du Nord ont évolué vers un management public dépassant les seules entrées monodisciplinaires (droit, droit public, économie publique, sciences administratives) il conviendrait de faire bénéficier les pays du Sud de cette expérience, dans l'esprit des concours de la fonction publique et ainsi des compétences nécessaires aux managers publics.

Pour conclure, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche est un thème hautement politique, qui renvoie aux systèmes de valeurs, à la répartition des ressources, et aux éléments constitutifs du pouvoir. Mais, il ne faut pas occulter, nous semble-t-il, la nécessité d'une culture de soutien de la part des autorités publiques et de l'opinion publique, à l'enseignement supérieur et à la recherche. Leur soutien durable appelle à plus de reconnaissance de la contribution indiscutable de ce secteur à l'avenir des sociétés méditerranéennes. Cela interpelle aussi bien les moyens attribués au développement de ce secteur qu'aux principes de gouvernance préconisés des systèmes universitaires et de recherche.

Bibliographie

Ouvrages, articles et rapports

BANQUE MONDIALE (ed.), *Un parcours non encore achevé : la réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Washington, 2007.

BARRO, R.J. et L. JONG WHA, *International Data on Educational Attainment: Updates and Implications*, Center for International Development Working Paper, n° 42, 2000.

BOUTROLLE, C. et MOUSTIER, E., *La coopération française et européenne en éducation : le cas du Maghreb*, rapport de l'Observatoire permanent de la coopération française, Paris, Éditions Karthala, 2000.

BOUTROLLE, C. et E. BOUTROLLE, « Le financement européen de l'éducation en Méditerranée : une analyse comparative des flux bilatéraux et multilatéraux », *Cahiers des sciences humaines*, n° 17, 2001, pp. 111-131.

CENTRE D'ANALYSE ET DE LIAISON DES ACTEURS DE LA MÉDITERRANÉE, *14 travaux pour la Méditerranée : propositions du CALAME dans le cadre de la rénovation de la politique méditerranéenne de l'Union européenne*, 2005.

FORUM DE L'UNESCO SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET LA CONNAISSANCE, *L'Initiative spéciale : cartographie et comparaison des systèmes nationaux de recherche*, Paris, Éditions CREST et IRD.

REIFFERS, J.-L. J.-É. AUBERT, *La connaissance au service du développement. Le développement des économies fondées sur la connaissance dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord : facteurs-clé*, Banque mondiale/Ville de Marseille, 2002.

REIFFERS, J.-L. et A. GALAL (eds.), *Rapport du FEMISE 2007 sur le Partenariat euroméditerranéen. Analyses et propositions du Forum euroméditerranéen des instituts économiques*, 2008.

UNESCO (ed.), *L'enseignement supérieur dans une société mondialisée*, Document cadre de l'Unesco, 2004.

UNESCO (ed.), *La refonte de la pédagogie en Algérie. Défis et enjeux d'une société en mutation*, 2005.

Sites Web

Direction de l'éducation de l'OCDE

http://www.oecd.org/department/0,3355,fr_2649_35845581_1_1_1_1_1,00.html

Enseignement supérieur – Unesco

http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=44351&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Forum de l'Unesco sur l'enseignement supérieur, la recherche et la connaissance

<http://www.unesco.org/education/researchforum>

Institut de statistique de l'Unesco

<http://stats.uis.unesco.org/unesco/tableviewer/document.aspx?ReportId=143>

Rapports nationaux sur l'éducation

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/algeria_NR08_fr.pdf

<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001501/150193f.pdf>

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/egypt_NR08.pdf

<http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Israel/Israel%20Facts%20and%20figures.pdf>

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/jordan_NR08.pdf

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/lebanon_NR08_fr.pdf

http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Morocco/Morocco_Programme_NAJAH_Presentation_journee_information_25sep08.pdf

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/morocco_NR08_fr.pdf

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/tunisia_NR08_fr.pdf

http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/turkey_NR08.pdf

Enseignement supérieur – Méditerranée

Déclaration de Tarragone (juin 2005)

http://209.85.229.132/search?q=cache:RnHgMY9InSgJ:www.unesco.org/iau/id/fre/rtf/id_Tarragone.rtf+enseignement+sup%C3%A9rieur+et+recherche+en+M%C3%A9diterran%C3%A9e&cd=33&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&client=firefox-a

Déclaration du Caire (juin 2007)

<http://www.eurosfaire.prd.fr/news/consulter.php?id=978>

Programmes européens dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche

TEMPUS

http://ec.europa.eu/education/programmes/tempus/index_fr.html

Erasmus Mundus External Cooperation Window http://eacea.ec.europa.eu/extcoop/call/2007/index_en.htm

Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/index_fr.htm

